

TABLEAU DE SYNTHÈSE

ORGANISATION DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET RESTAURATION LES JOURS DE GRÈVE

CONDITIONS CUMULATIVES POUR LE DÉCLENCHEMENT DU SMA OU DU SML

- 1 référent annuel minimum par site et par créneau
- Garderie : 2 agents présents minimum et 1 agent pour 20 enfants.
- Taux d'encadrement temps scolaire et restauration : 1 agent pour 20 maternelle / 1 agent pour 30 primaire
- Les enfants avec 1 AESH sont acceptés sur les différents créneaux uniquement si l'AESH est non gréviste

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- Loi du 20 Août 2008
- Loi du 06 Août 2019
- Délibération du 30 Septembre 2021 : Mise en place du service minimum

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Temps scolaire : mise en place du SMA à partir de 25% de déclaration d'intention de grève des enseignants de l'école au plus tard 48 heures avant le jour de la grève
- Temps périscolaire :
 - Déclaration des intentions de participation des agents à la grève au plus tard 48 heures avant le jour de grève
 - Si renoncement de l'intention : Information à l'autorité territoriale au plus tard 24 heures avant le jour de grève
 - La durée minimale de l'interruption du travail est d'1 jour ouvré (fin du prorata temporis)
 - Service minimum garanti par les possibles permutations d'agents entre sites et entre services voire recours à une liste de réservistes des services municipaux.

3 CAS DE GRÈVE

GRÈVE ÉDUCATION NATIONALE

- Garderies matin et soir : pas d'incidence
- Pause méridienne : accueil des enfants avec un pique-nique fourni par les familles
- Temps scolaire : SMA assuré en partie par les agents de restauration selon le taux d'encadrement défini (et garanti par les possibles permutations entre sites ou recours à un liste de réservistes des services municipaux)
- Nettoyage des locaux scolaires : pas d'incidence

GRÈVE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- Garderies matin soir : mutualisation du point d'accueil maternelle et primaire
⚠ Pas de club coup de pouce
- Pause méridienne : accueil des enfants avec un pique-nique fourni par les familles
- Nettoyage des locaux : service minimum le soir ou le matin (WC et poubelles) et fermeture des écoles

GRÈVE GÉNÉRALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Garderies matin soir : mutualisation du point d'accueil maternelle et primaire
⚠ Pas de club coup de pouce
- Temps scolaire : SMA assuré en partie par les agents de restauration selon le taux d'encadrement défini (et garanti par les possibles permutations entre sites)
- Pause méridienne : accueil des enfants avec un pique-nique fourni par les familles
- Nettoyage des locaux : service minimum le soir ou le matin (WC et poubelles) et fermeture des écoles